

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nous vous rappelons quelques règles de conduite afin que ces rencontres se déroulent dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de tous !

- interdiction d'alcool sur les terrains,
- en cas d'incidents dans les chambres, les frais occasionnés seront à la charge des ASMA départementales présentes dans les lieux,
- l'ASMA nationale n'est pas responsable des éventuels incidents survenus en dehors du centre
- les frais de nourriture ne sont pas pris en charge par l'ASMA nationale le vendredi soir et le dimanche midi si les repas sont pris en dehors du centre,
- il est fortement recommandé de rester pour le repas du dimanche midi afin que les rencontres se terminent avec le maximum de participants,
- Depuis 2018, il n'y a plus de chèque de caution à faire parvenir.
- en cas de forfait d'une équipe sans justification valable, l'Asma Nationale déduira 400 € sur la subvention dédiée à l'Asma départementale concernée l'année suivante pour le foot, le basket et le volley et 200 € pour les autres sports.
- si une équipe quitte sans prévenir les finales, les 400 € ou les 200 € seront débités sur la subvention dédiée à l'Asma départementale concernée l'année suivante et les frais de déplacement non pris en charge par l'ASMA nationale.

Les Administrateurs de l'ASMA ou leurs représentants présents lors de ces coupes seront garants du respect de ce règlement intérieur.

Rappel :

Les frais extérieurs à l'organisation seront à la charge des intéressés ou des ASMA départementales (téléphone, boissons, etc).

Les joueurs doivent respecter les règles de bonne conduite tant sur les terrains qu'en dehors des installations sportives et avoir « l'esprit ASMA » pendant les compétitions. C'est à dire : le respect de l'adversaire, des règles, des décisions de l'arbitre, du public et de l'esprit du jeu, la loyauté, la maîtrise de soi et la dignité dans la victoire comme dans la défaite.

ATTENTION LES CONDUCTEURS

Ne faites pas d'excès, buvez très modérément : le lendemain, vous reprenez le volant avec vos coéquipiers à bord, les excès d'alcool ne s'effacent pas en une nuit.

DROIT A L'IMAGE :

Pendant la durée de cette compétition, vous autorisez l'ASMA Nationale à prendre des photos et des vidéos de vous. Ils pourront être utilisés par l'ASMA Nationale dans le cadre de sa communication : supports papiers, réseaux sociaux et site internet. Vous pouvez vous opposer à cette prise de photos par mail avant le début de la compétition. Vous pouvez vous opposer à la diffusion des photos ou vidéos à tout moment.

Vingtième coupe de badminton

Les équipes seront composées d'au maximum cinq joueurs.

Pour les rencontres, seul 4 joueurs seront concernés dont l'un au moins est une femme.

Les rencontres comprendront un simple messieurs, un simple dames, un double mixte, et un double avec les deux joueurs restants.

Le règlement est celui de la Fédération Française de Badminton.

Règlement particulier : les deux joueurs de simple ne peuvent participer ensemble aux doubles, interdiction à un joueur de jouer les deux doubles, le volant plastique est obligatoire pour toutes les rencontres.

Première coupe de basket-ball à 5

Les équipes seront composées de sept joueurs dont l'un au moins est une femme, en permanence sur le terrain. L'équipe doit comprendre au minimum un joueur ou une joueuse de 35 ans ou plus.

Le règlement est celui de la Fédération Française de Basket-ball.

Dix-huitième coupe d'échecs

La compétition est individuelle mais doit être validée par l'ASMA départementale dont dépend l'agent.

Vingt-cinquième coupe de football à 7

Les équipes seront composées de 9 joueurs avec au minimum une joueuse et un joueur de plus de 35 ans ou plus. La joueuse et le joueur de 35 ans ou plus devront avoir un temps de jeu égal à une mi-temps au minimum.

Le règlement est celui de la Fédération Française de Football.

Deuxième coupe de golf

Les équipes seront composées de quatre joueurs par département. Le règlement est celui de la Fédération Française de Golf.

Deux épreuves seront organisées, par groupe de 4 joueurs différents du département, dont un parcours 9 trous et un Pitch and Putt, auxquelles s'ajoutera une épreuve bonus de Putting. Le Handicap sera calculé selon la catégorie du joueur basé selon la variation de l'index.

Les résultats seront calculés, en score Net, selon la moyenne des joueurs d'un même département.

Première coupe « Nature »

Les équipes seront composées de quatre participants par département avec au minimum une femme.

Cette coupe organisée par l'Asma Nationale regroupe les activités suivantes : escalade, course d'orientation, tir à l'arc et canoë.

Elle se déroulera à la base nautique de Bellecin dans le Jura.

Dix-huitième coupe de pétanque

Les équipes seront composées de deux doublettes dont une mixte.

Le règlement est celui de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Vingt-troisième coupe de tennis de table

Les équipes seront composées de quatre joueurs, les rencontres seront quatre simples et deux doubles. Le règlement est celui de la Fédération Française de Tennis de Table.

Trentième coupe de volley-ball

Les équipes seront composées de huit joueurs dont l'un au moins est une femme, en permanence sur le terrain. L'équipe doit comprendre au minimum un joueur ou une joueuse de 35 ans ou plus.

Le règlement est celui de la Fédération Française de Volley-ball.